

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 4369-4373, AVENUE CHRISTOPHE-COLOMB

AVIS est par la présente donné aux personnes intéressées qu'à sa séance ordinaire du **mardi 6 octobre 2026**, qui se tiendra, à **18 heures 30**, à la **Maison de la culture du Plateau-Mont-Royal** situé au 465, avenue du Mont-Royal Est, le conseil d'arrondissement statuera, en vertu du *Règlement sur les dérogations mineures* (2002-07) et des articles 145.5 à 145.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, sur la demande suivante :

- **Autoriser l'implantation d'un bâtiment dans la marge arrière ainsi que l'implantation d'un escalier extérieur à moins de 1,2 m de la limite de propriété arrière pour l'immeuble situé au 4369-4373, avenue Christophe-Colomb, en vertu du *Règlement sur les dérogations mineures* (2002-07).**

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande, à la date et à l'endroit indiqués précédemment.

Le présent avis est donné conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (chapitre A-19.1).

Fait à Montréal, le 17 septembre 2026.

La secrétaire d'arrondissement,
Me Karen Loko

CERTIFICAT DE PUBLICATION

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
4369-4373, AVENUE CHRISTOPHE-COLOMB**

Je soussignée, Me Karen Loko, secrétaire d'arrondissement, certifie que **l'avis public relatif à une demande de dérogation mineure pour l'immeuble sis au 4369-4373, avenue Christophe-Colomb** a été publié le **17 septembre 2026** sur le site Internet de l'arrondissement.

Fait à Montréal, le 17 septembre 2026.

La secrétaire d'arrondissement,

Me Karen Loko